



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2019-317

PUBLIÉ LE 16 SEPTEMBRE 2019

# Sommaire

## **GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

75-2019-06-13-052 - Délégation n°2019-045 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Monsieur Antoine BURNIER dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 4
75-2019-07-01-029 - Délégation n°2019-046 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Monsieur Aurélien DELAS dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 6
75-2019-06-13-054 - Délégation n°2019-047 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Madame Aurélia ROLLAND dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 8
75-2019-07-01-028 - Délégation n°2019-048 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Madame Cléa BLOCH dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 10
75-2019-06-13-056 - Délégation n°2019-049 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Madame Catherine EPITER dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 12
75-2019-06-13-057 - Délégation n°2019-050 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Monsieur Christian MAUPPIN dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 14
75-2019-06-13-058 - Délégation n°2019-051 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Monsieur Jacques PONTIS dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 16
75-2019-06-13-059 - Délégation n°2019-052 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Madame Laure NGUYEN dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 18
75-2019-06-13-060 - Délégation n°2019-053 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Monsieur Lazare REYES dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 20
75-2019-06-13-061 - Délégation n°2019-054 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Madame Laurence SOMBRUN dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 22
75-2019-06-13-062 - Délégation n°2019-055 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Madame Nathalie ALAMOWITCH dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 24
75-2019-06-13-063 - Délégation n°2019-056 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Madame Noémie SCHOEBEL dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 26

75-2019-06-13-064 - Délégation n°2019-057 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Monsieur Olivier SCHRAM dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 28
75-2019-06-13-065 - Délégation n°2019-058 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Monsieur Philippe CHARLES dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 30
75-2019-06-13-066 - Délégation n°2019-059 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Madame Solenne BARAT-CLERC dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 32
75-2019-06-13-067 - Délégation n°2019-060 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Madame Sylvie LEUWERS dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 34
75-2019-06-13-068 - Délégation n°2019-061 DELEGATION DE SIGNATURE Délégation particulière à Monsieur Stéphane PIERREFITTE dans le cadre de la garde de direction (1 page)	Page 36

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2019-06-13-052**

**Délégation n°2019-045**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Délégation particulière à Monsieur Antoine BURNIER  
dans le cadre de la garde de direction**

Délégation n°2019-045

## **DELEGATION DE SIGNATURE**

### **Délégation particulière à Monsieur Antoine BURNIER dans le cadre de la garde de direction**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Antoine BURNIER au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris – psychiatrie & neurosciences ;

## **DECIDE**

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Monsieur Antoine BURNIER, Adjoint à la Directrice des ressources humaines**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019,

Jean-Luc CHASSANIOL  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2019-07-01-029**

**Délégation n°2019-046**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Délégation particulière à Monsieur Aurélien DELAS dans  
le cadre de la garde de direction**

## DELEGATION DE SIGNATURE

### Délégation particulière à Monsieur Aurélien DELAS dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Aurélien DELAS au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

### DECIDE

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Monsieur Aurélien DELAS, Directeur de la politique médicale, de la recherche, du médico-social, des partenariats et de la documentation**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

Jean-Luc CHASSANIOL  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2019-06-13-054**

**Délégation n°2019-047**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Délégation particulière à Madame Aurélia ROLLAND  
dans le cadre de la garde de direction**



## DELEGATION DE SIGNATURE

### Délégation particulière à Madame Aurélia ROLLAND dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu la décision du directeur 2019-006 portant désignation d'Aurélia ROLLAND en tant que faisant fonction de Directrice des soins, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

#### DECIDE

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Madame Aurélia ROLLAND, Cadre supérieur de santé, faisant fonction de directrice des soins**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée à Madame Aurélia ROLLAND, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** – Madame Aurélia ROLLAND rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Jean-Luc CHASSANIOL  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2019-07-01-028**

**Délégation n°2019-048**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Délégation particulière à Madame Cléa BLOCH dans le  
cadre de la garde de direction**

**DELEGATION DE SIGNATURE**  
**Délégation particulière à Madame Cléa BLOCH dans le cadre de la garde de direction**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Cléa BLOCH au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Madame Cléa BLOCH, Adjointe au Directeur de la politique médicale, de la recherche, du médico-social, des partenariats et de la documentation** à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

Jean-Luc CHASSANIOL  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2019-06-13-056**

**Délégation n°2019-049**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Délégation particulière à Madame Catherine EPITER dans  
le cadre de la garde de direction**

## DELEGATION DE SIGNATURE

### Délégation particulière à Madame Catherine EPITER dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Catherine EPITER au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris – psychiatrie & neurosciences ;

#### DECIDE

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Madame Catherine EPITER, Directrice de la patientèle et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Jean-Luc CHASSANIOL  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2019-06-13-057**

**Délégation n°2019-050**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Délégation particulière à Monsieur Christian MAUPPIN  
dans le cadre de la garde de direction**

## DELEGATION DE SIGNATURE

### Délégation particulière à Monsieur Christian MAUPPIN dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Christian MAUPPIN au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris – psychiatrie & neurosciences ;

### DECIDE

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Monsieur Christian MAUPPIN, Directeur des achats et de la logistique**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Jean-Luc CHASSANIOL  
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-06-13-058

Délégation n°2019-051

DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation particulière à Monsieur Jacques PONTIS dans  
le cadre de la garde de direction



## DELEGATION DE SIGNATURE

### Délégation particulière à Monsieur Jacques PONTIS dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Jacques PONTIS au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

#### DECIDE

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Monsieur Jacques PONTIS, Directeur adjoint**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Jean-Luc CHASSANIOL  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2019-06-13-059**

**Délégation n°2019-052**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Délégation particulière à Madame Laure NGUYEN dans le  
cadre de la garde de direction**

## DELEGATION DE SIGNATURE

### Délégation particulière à Madame Laure NGUYEN dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Laure NGUYEN au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris – psychiatrie & neurosciences ;

### DECIDE

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Madame Laure NGUYEN, Directrice adjointe chargée des activités médico-sociales de Paris**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Jean-Luc CHASSANIOL  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2019-06-13-060**

**Délégation n°2019-053**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Délégation particulière à Monsieur Lazare REYES dans le  
cadre de la garde de direction**

## DELEGATION DE SIGNATURE

### Délégation particulière à Monsieur Lazare REYES dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Lazare REYES au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

#### DECIDE

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Monsieur Lazare REYES, Adjoint au Directeur**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019,

Jean-Luc CHASSANIOL  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2019-06-13-061**

**Délégation n°2019-054**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Délégation particulière à Madame Laurence SOMBRUN  
dans le cadre de la garde de direction**

## DELEGATION DE SIGNATURE

### Délégation particulière à Madame Laurence SOMBRUN dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Laurence SOMBRUN au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

#### DECIDE

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Madame Laurence SOMBRUN, Directrice des soins**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Jean-Luc CHASSANIOL  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2019-06-13-062**

**Délégation n°2019-055**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Délégation particulière à Madame Nathalie  
ALAMOWITCH dans le cadre de la garde de direction**



## DELEGATION DE SIGNATURE

### Délégation particulière à Madame Nathalie ALAMOWITCH dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Nathalie ALAMOWITCH au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

### DECIDE

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Madame Nathalie ALAMOWITCH, Directrice des affaires juridiques et des usagers**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Jean-Luc CHASSANIOL  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2019-06-13-063**

**Délégation n°2019-056**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Délégation particulière à Madame Noémie SCHOEBEL  
dans le cadre de la garde de direction**

## DELEGATION DE SIGNATURE

### Délégation particulière à Madame Noémie SCHOEBEL dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Noémie SCHOEBEL au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

#### DECIDE

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Madame Noémie SCHOEBEL, Directrice des ressources humaines**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Jean-Luc CHASSANIOL  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2019-06-13-064**

**Délégation n°2019-057**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Délégation particulière à Monsieur Olivier SCHRAM dans  
le cadre de la garde de direction**

## DELEGATION DE SIGNATURE

### Délégation particulière à Monsieur Olivier SCHRAM dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Olivier SCHRAM au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

#### DECIDE

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Monsieur Olivier SCHRAM, Directeur adjoint**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019,

Jean-Luc CHASSANIOL  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2019-06-13-065**

**Délégation n°2019-058**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Délégation particulière à Monsieur Philippe CHARLES  
dans le cadre de la garde de direction**

## DELEGATION DE SIGNATURE

### Délégation particulière à Monsieur Philippe CHARLES dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Philippe CHARLES au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

#### DECIDE

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Monsieur Philippe CHARLES, Directeur des finances**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019,

Jean-Luc CHASSANIOL  
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2019-06-13-066

Délégation n°2019-059

DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation particulière à Madame Solenne  
BARAT-CLERC dans le cadre de la garde de direction



## DELEGATION DE SIGNATURE

### Délégation particulière à Madame Solenne BARAT-CLERC dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Solenne BARAT-CLERC au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

### DECIDE

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Madame Solenne BARAT-CLERC, Directrice du pôle Neurosciences**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Jean-Luc CHASSANIOL  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2019-06-13-067**

**Délégation n°2019-060**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Délégation particulière à Madame Sylvie LEUWERS dans  
le cadre de la garde de direction**

## DELEGATION DE SIGNATURE

### Délégation particulière à Madame Sylvie LEUWERS dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Sylvie LEUWERS au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

#### DECIDE

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Madame Sylvie LEUWERS, Coordonnatrice générale des soins**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019

Jean-Luc CHASSANIOL  
Directeur

**GHU Paris psychiatrie & neurosciences**

**75-2019-06-13-068**

**Délégation n°2019-061**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Délégation particulière à Monsieur Stéphane  
PIERREFITTE dans le cadre de la garde de direction**

## DELEGATION DE SIGNATURE

### Délégation particulière à Monsieur Stéphane PIERREFITTE dans le cadre de la garde de direction

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 3 avril 2019, notifié le 13 juin 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Stéphane PIERREFITTE au Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

### DECIDE

**Article 1** - Une délégation est donnée à **Monsieur Stéphane PIERREFITTE, Directeur de l'innovation technologique et du système d'information**, à l'effet de signer au nom du directeur et dans le cadre des gardes de direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients.

**Article 2** - Une délégation est donnée au directeur de garde, pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des gardes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences, en application des articles L. 3211-1 à L. 3216-1 du Code de la Santé Publique.

**Article 3** – Le directeur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** - La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

**Article 5** - La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 13 juin 2019,

Jean-Luc CHASSANIOL  
Directeur